

Bonjour Paul-Emil

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un Blitz d'évaluation entamé lors de la signature de la dernière convention n'a à ce jour donné aucun résultat. Dans l'optique de faire avancer les discussions du comité mixte d'évaluation des fonctions, tout particulièrement en ce qui a trait à notre description de fonction de Technicien et Technicienne en soutien informatique créée en 2000 et toujours « non officielle », nous avons pris connaissance des tâches et de l'évaluation accordée à notre fonction par l'employeur. À cet effet, nous considérons que l'évaluation accordée n'est pas adéquate. Notamment, le niveau 1 nous est attribué au sous-facteur « Effort physique » c'est-à-dire travailler assis ou marcher. Désormais, nous limiterons nos efforts physiques à ce niveau. Nous ne déplacerons plus ordinateurs, écrans et autre matériel. Des demandes de transports seront faites à la DI. Dans le même ordre d'idée nous ne pourrions vérifier des prises réseaux et autres câbles électriques situés sous les bureaux ou derrière des étagères.

La Direction des bibliothèques a, à ce jour, toujours pu compter sur notre entière collaboration. Nous comptons sur votre appui pour faire les représentations auprès des autorités compétentes afin de régler rapidement notre dossier.

L'équipe des techniciens et techniciennes en soutien informatique en évaluation depuis cinq ans.

Cc : Christian Bélanger
Comité d'action syndicale 1244